

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
4 janvier 2022

---

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE213

présenté par  
M. Descrozaille

-----

**ARTICLE 2**

Après le mot :

« type »,

rédigé ainsi la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 2 :

« de contrat d'assurance souscrit et les modalités de celui-ci. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.